

Ministère du Logement et de l'Aménagement du  
Territoire  
A l'attention de Monsieur Claude Meisch  
Ministre  
4, place de l'Europe  
L-1499 Luxembourg

**Objet :** Demande d'avis sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes  
Bouzonvillois Trois Frontières

Monsieur le Ministre,

Depuis 2021, la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (CCB3F) a défini un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Ce dernier vise à définir une programmation du développement résidentiel et économique et à établir les mesures de protection environnementale sur l'ensemble du territoire communautaire jusqu'en 2040. Lors du conseil communautaire du 30 janvier 2025, le PLUI a été arrêté. Ce document sera approuvé à l'automne prochain.

La CCB3F partage une frontière avec le Grand-Duché du Luxembourg au niveau de la Commune de Sierck les Bains et compte un nombre croissant de personnes travaillant au Grand-Duché du Luxembourg. Comme le prévoit l'article L 104-7 du code de l'urbanisme, la CCB3F doit recueillir l'avis des autres Etats membres de l'Union Européenne concernés par les conséquences du développement programmé. Dans cette optique je vous transmets les pièces composant le PLUI dans la clé USB ci-jointe.

Vous remerciant d'avance pour votre diligence et pour me renvoyer l'avis de votre ministère d'ici la fin du mois de juillet de cette année, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à mes cordiales salutations.

Le Président,

Armél CHABANE

